



Mairie de l'Île Bouchard

Arrêté portant
Permis de stationnement
Pour déménagement

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame Nathalie BERTIN de la société les Déménageurs Bretons domiciliée au 09 Rue du Petit Plessis 37520 à La Riche en date du 22 mars 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant le domaine public au 32 rue de la République 37220 à l'Île Bouchard et un emménagement en occupant temporairement le domaine public au 16 Avenue des Presles 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du jeudi 25 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023, Les Déménageurs Bretons demeurant au 09 Rue du Petit Plessis 37520 à La Riche sont autorisés à procéder au déménagement du 32 rue de la République 37220 à l'Île Bouchard pour emménager au 16 Avenue des Presles 37200 à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de 4 places de stationnement au niveau du 32 rue de la République devant les numéros suivant 31, 33 et 35 de cette même rue à l'Île bouchard ;

Réservation de 3 places de stationnement au 16 Avenue des Presles à l'Île Bouchard.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Les Déménageurs Bretons occuperont temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 30 mars 2023

Arrêté n° 2023-03-54	
PUBLIÉ LE	30/03/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	

